

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR  
28 juillet 2017  
Index AI : EUR 25/6845/2017

### **Grèce. Les autorités doivent enquêter sur les allégations de recours excessif à la force et de mauvais traitements infligés à des demandeurs d'asile sur l'île de Lesbos**

Amnesty International demande aux autorités grecques d'enquêter de toute urgence sur les allégations selon lesquelles la police a usé d'une force excessive contre des demandeurs d'asile au camp de Moria près de Mytilène lors d'une manifestation, le 18 juillet, et a infligé des mauvais traitements à certains demandeurs arrêtés et détenus au poste de Mytilène à la suite d'affrontements. Les témoignages recueillis auprès des victimes et des témoins sur le recours excessif à la force au camp de Moria sont étayés par des vidéos diffusées dans les médias au cours des jours qui ont suivi la manifestation.

Dans la matinée du 18 juillet, une manifestation qui avait débuté pacifiquement au camp de Moria a dégénéré vers midi en affrontements entre un groupe de manifestants et la police. À la suite de ces affrontements, la police a arrêté 35 demandeurs d'asile – tous des hommes – et les a inculpés d'incendie volontaire, d'avoir causé des blessures à des policiers et des dommages à des biens privés. Trente-quatre ont été détenus au poste de Mytilène, tandis que le dernier a été transféré à l'hôpital. Le 25 juillet, un magistrat instructeur a ordonné le placement en détention provisoire de 30 d'entre eux, et la libération de quatre autres. Le 27 juillet, le demandeur d'asile hospitalisé a pu sortir et un juge a décidé de ne pas le détenir plus longtemps. Parmi les demandeurs d'asile arrêtés, huit ont porté plainte pour mauvais traitements aux mains de la police.

Ce n'est pas la première fois que des tensions éclatent au camp de Moria en raison des conditions d'accueil déplorables, des décès de demandeurs d'asile dus à ces conditions, des retards dans l'examen des demandes d'asile et de l'incertitude dans laquelle sont plongés les demandeurs en étant bloqués sur l'île.

Au cours de la semaine dernière, Amnesty International a interrogé 11 demandeurs d'asile inculpés, y compris celui qui a été hospitalisé, ainsi que leurs avocats. Elle s'est également entretenue avec trois autres demandeurs d'asile qui se trouvaient au camp de Moria lors de l'opération de police menée le 18 juillet, avec des représentants d'organisations non gouvernementales sur l'île et des représentants de la police de Lesbos.

### **RECOURS EXCESSIF À LA FORCE PAR LA POLICE AU CAMP DE MORIA**

D'après les demandeurs d'asile interrogés, lors de l'opération destinée à interpellier les

manifestants qui affrontaient les policiers, la police a recouru à une force excessive et, en une occasion, a déversé des substances chimiques irritantes dans un conteneur où étaient logés des demandeurs d'asile.

En outre, une vidéo largement diffusée sur les réseaux sociaux montre des policiers lançant des pierres en direction de certains manifestants. Sur une autre vidéo privée obtenue par des avocats, on peut voir des policiers frapper des personnes à coups de matraque alors qu'elles se trouvent au sol. Une troisième vidéo montre des personnes en civil frappant des manifestants présumés, alors que des policiers en uniforme, stationnés non loin de là, s'abstiennent d'intervenir.

F., l'un des demandeurs d'asile arrêtés ce jour-là, a déclaré à Amnesty International :

« La police a tiré de nombreux gaz lacrymogènes et je me sentais suffoquer... Dix policiers m'ont roué de coups de matraque sur tout le corps pendant trois minutes. J'étais par terre, cherchant à me protéger, à me faire tout petit... Ils m'ont frappé sur la main droite et sur la tête avec leurs matraques et m'ont asséné des coups de bottes... Le policier qui m'a conduit à la voiture m'a craché au visage et m'a traité de " stupide Africain ". »

N., un demandeur d'asile âgé d'une trentaine d'années, arrêté par la police puis transféré peu après à l'hôpital, a déclaré qu'il est arrivé au camp de Moria dans l'après-midi, de retour d'un rendez-vous à Mytilène :

« Je suis entré dans le camp et je suis arrivé devant le BEAA [Bureau européen d'appui en matière d'asile]. Un policier m'a frappé sur la nuque... Je me suis retourné... et d'autres policiers sont arrivés et m'ont frappé si fort que je suis tombé à terre... [ils] m'ont piétiné... [Pendant qu'ils me frappaient] j'ai perdu connaissance, et je me suis réveillé à l'hôpital... »

A., un autre demandeur d'asile âgé d'une vingtaine d'années, également arrêté, a déclaré :  
« Lorsque je suis sorti de la douche, la police m'a attrapé... Ils m'ont tiré par les cheveux et m'ont donné un coup de poing à la tempe, avant de me traîner par terre... »

Amnesty International a également recueilli les témoignages détaillés de trois demandeurs d'asile qui ne comptaient pas parmi les personnes arrêtées. Chacun a relaté que la police a menacé et poussé à terre une demandeuse d'asile du Nigeria visiblement enceinte et a maltraité un demandeur d'asile qui s'était caché sous un lit parce qu'il avait peur d'être arrêté. Cet homme aurait perdu connaissance du fait des mauvais traitements.

« Un policier [a soulevé] le lit et a traîné S. en le tenant par la tête et lui a frappé la tête sur le sol (du container)... [Puis] il l'a traîné sur le sol par le T-shirt et ....[l'a jeté] hors du container... Un autre policier est revenu et a dit à la femme enceinte : " Tu as menti, tu as menti en affirmant qu'il n'y avait pas d'homme ici... Tu dois aller en prison..." Un policier l'a poussée [et elle est tombée par terre]... », a raconté un demandeur d'asile.

## **ALLÉGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS AU POSTE DE MYTILÈNE**

Les 22 et 23 juillet, Amnesty International a interrogé 10 demandeurs d'asile détenus au

poste de Mytilène. La plupart ont déclaré qu'à leur arrivée au poste, les policiers leur ont mis des menottes en plastique, les serrant de manière excessive, ce qui leur a causé une forte douleur. Ils ont ajouté qu'ils avaient dû rester assis par terre entre cinq et six heures avec les mains menottées derrière le dos, ce qui a aggravé la douleur.

Certains ont montré aux délégués d'Amnesty International des marques visibles autour de leurs poignets qui, selon eux, ont été causées par les menottes trop serrées. Ils ont ajouté que pendant qu'ils étaient menottés et assis par terre, ils n'ont rien eu à boire ni à manger, et n'ont pas été autorisés à aller aux toilettes. Certains ont décrit des passages à tabac pouvant constituer des actes de torture.

B., âgé d'une vingtaine d'années, a déclaré qu'il a eu le poignet fracturé lorsque la police antiémeutes l'a frappé durant son arrestation ; lorsqu'il a été menotté les mains derrière le dos, la douleur était atroce :

« Ils mettent des menottes en plastique... Cela nous fait très mal et certains se sont urinés dessus. J'avais des menottes en plastique et j'avais un poignet cassé. »

Deux des demandeurs d'asile interrogés ont affirmé avoir été maltraités dans les cellules du poste de Mytilène :

D., âgé d'une vingtaine d'années, a déclaré : « J'étais encore attaché avec des menottes plastiques... Il y avait six policiers et ils ont commencé à me frapper... Un policier a dit " pas ici " et ils m'ont emmené au bout du couloir... Ils m'ont frappé à coups de matraque et à coups de poing... Je souffre... »

F. a déclaré : « Un policier m'a asséné des coups de poing, à trois reprises. »

Les demandeurs d'asile interviewés au poste ont raconté avoir demandé une aide médicale pour leurs blessures, mais la police les a fait attendre plusieurs jours avant de les envoyer à l'hôpital. Au cours de leur visite, les délégués d'Amnesty International ont pu constater que l'un d'entre eux présentait des blessures ouvertes sur le corps, tandis qu'un autre avait la main dans le plâtre. Ils ont affirmé que leurs blessures résultaient des coups infligés par les policiers. Des avocats ont également informé l'organisation que deux des personnes inculpées étaient vulnérables en raison de ce qu'elles avaient vécu dans les pays qu'elles avaient fui ou traversé avant d'arriver en Grèce.

Les demandeurs d'asile interviewés ont ajouté que durant leur détention, la police leur a demandé de signer des documents en grec, en l'absence d'un interprète et d'un avocat. D'après leurs témoignages, la police leur a dit qu'ils auraient des problèmes s'ils ne signaient pas ces documents. Tous, sauf un, ont déclaré avoir signé le document présenté parce qu'ils avaient peur de ce qui allait leur arriver s'ils refusaient.

## **INFORMATIONS ÉMANANT DE HAUTS FONCTIONNAIRES DE POLICE**

Lors d'entretiens avec le directeur de la police de Lesbos et de hauts fonctionnaires de police, Amnesty International a été informée que 12 policiers ont été blessés durant les affrontements et trois ont dû être hospitalisés pour recevoir des soins d'urgence.

Amnesty International reconnaît que maintenir l'ordre lors des manifestations peut s'avérer très difficile et que les responsables de l'application des lois ont parfois besoin de recourir à la force pour maintenir l'ordre et empêcher des infractions. Cependant, ils sont tenus de respecter le droit international dans l'exercice de leurs fonctions. Les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois énoncent de manière explicite que la police doit, autant que possible, utiliser des moyens non violents avant de recourir à la force, et, lorsque cela n'est pas possible, limiter l'emploi de la force au minimum nécessaire, et seulement si les autres moyens restent sans effet ou ne permettent pas d'escompter le résultat désiré. Lorsque l'usage légitime de la force est inévitable, les policiers en useront avec modération et leur action sera proportionnelle à la gravité de l'infraction et à l'objectif légitime à atteindre, s'efforceront de ne causer que le minimum de dommages et d'atteintes à l'intégrité physique et veilleront à ce qu'une assistance et des secours médicaux soient fournis aussi rapidement que possible à toute personne blessée ou autrement affectée. Aux termes de ces Principes, les gouvernements doivent faire en sorte que l'usage arbitraire ou abusif de la force par les responsables de l'application des lois soit puni comme une infraction pénale, en application de la législation.

En cas d'allégations de recours à la force excessif, arbitraire ou abusif par la police ou d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements, les autorités doivent garantir la tenue d'investigations efficaces et impartiales sur ces allégations. Les policiers ne doivent pas être exemptés de leur responsabilité pénale s'ils commettent des actes illégaux dans l'exercice de leurs fonctions. Au fil des ans, Amnesty International a souvent souligné le fait que les autorités grecques ne mènent pas d'enquêtes approfondies, impartiales et efficaces sur les allégations de graves violations des droits humains imputables aux forces de l'ordre.

Le 25 juillet, le directeur de la police de Lesbos a informé Amnesty International que la Direction de la police grecque avait ordonné une enquête disciplinaire interne sur les allégations de recours excessif à la force et de mauvais traitements infligés aux personnes arrêtées.

## **RECOMMANDATIONS**

Amnesty International prie instamment les autorités grecques de mener dans les meilleurs délais une enquête approfondie, impartiale et indépendante sur les allégations visant la police et de veiller à ce que les responsables présumés soient traduits en justice. Le médiateur grec, dans le cadre de son mandat en tant que mécanisme chargé de recevoir les plaintes visant la police et d'enquêter sur les violations commises par des responsables de l'application des lois, doit conduire l'enquête sur ces allégations. Tous les policiers raisonnablement soupçonnés d'avoir enfreint la loi doivent être poursuivis.

Les personnes inculpées d'infractions liées aux affrontements qui ont suivi la manifestation des demandeurs d'asile doivent bénéficier des services d'interprètes, gratuitement, et des services de l'avocat de leur choix, gratuitement si elles n'ont pas les moyens de payer, en vue de garantir un procès équitable.

Les tensions à Moria sont le résultat de politiques qui, dans le cadre de l'accord UE-

Turquie, confinent les demandeurs d'asile sur les îles grecques pendant des mois, dans des conditions ne répondant pas aux normes requises. Il faut mettre fin à la politique consistant à les confiner sur les îles en vue de les renvoyer en Turquie. Les gouvernements européens doivent coopérer avec les autorités grecques pour transférer les demandeurs d'asile en Grèce continentale, afin qu'ils soient accueillis et relocalisés dignement dans d'autres États européens.

Fin